

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 9 JUIN 2023

À 18 h 30

Affiché, le 1^{er} juin 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ❖ Élections des délégués du Conseil municipal pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales
- ❖ Vote des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024
- ❖ Virement de crédits (n° 1)
- ❖ Rapport des commissions
- ❖ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquetet-Jouzeau

